



Ville de **Saint-Avé**



DOSSIER DE PRESSE

Des cours régulés dans les écoles publiques avéennes



Jun 2023

Mise en place des cours régulées dans les écoles avéennes

La Ville de Saint-Avé, en partenariat avec les enseignants et les élèves, déploie les cours régulées dans les écoles publiques. L'objectif premier du dispositif est de limiter les conflits et d'apaiser les relations entre les enfants. Présentation de la démarche.

Qu'est-ce qu'une cour régulée ?

La cour de récréation est un espace de vie où les enfants soufflent, se défoulent. Il est essentiel de la rendre la plus sûre possible, d'empêcher la violence, le harcèlement et de favoriser le vivre ensemble.

En 2018, la Ville de Saint-Avé a organisé une conférence sur le harcèlement en invitant Bruno Humbeeck, psychopédagogue. Selon une étude menée par l'Université de Mons (Belgique), aménager et réguler la cour de récréation entraînerait une diminution de la violence scolaire de 60%.

L'idée du projet repose sur la création de différentes zones respectivement délimitées par un marquage au sol dans des couleurs différentes, ayant chacune une signalétique et des règles spécifiques. Il s'agit de mettre en place des règles faciles à comprendre pour les enfants et qui permettent à chacun de se livrer au type d'activité qu'il a choisi sans gêner les autres ou être gêné par eux. Il est donc ici question du partage des espaces et des pratiques. Il ne s'agit pas de les interdire mais de les réguler et de donner la possibilité d'en faire émerger d'autres, favorisant la mixité et l'inclusion.



La nouvelle aire de jeux aménagée dans la cour mutualisée de l'école Anita Conti et de l'accueil de loisirs L'albatros : un équipement dédié à la grimpe et conçu avec des matériaux naturels et locaux.

Un projet commun

Le projet repose également sur la volonté de considérer l'enfant dans sa globalité, à travers l'harmonisation des règles et des pratiques sur les différents temps (scolaires, péri et extra-scolaires).

Les adultes (enseignants, animateurs) ont travaillé aux côtés des enfants pour construire un projet commun (en se mettant d'accord sur la définition des zones, les aménagements, les pratiques et les règles).

Développer les compétences psychosociales

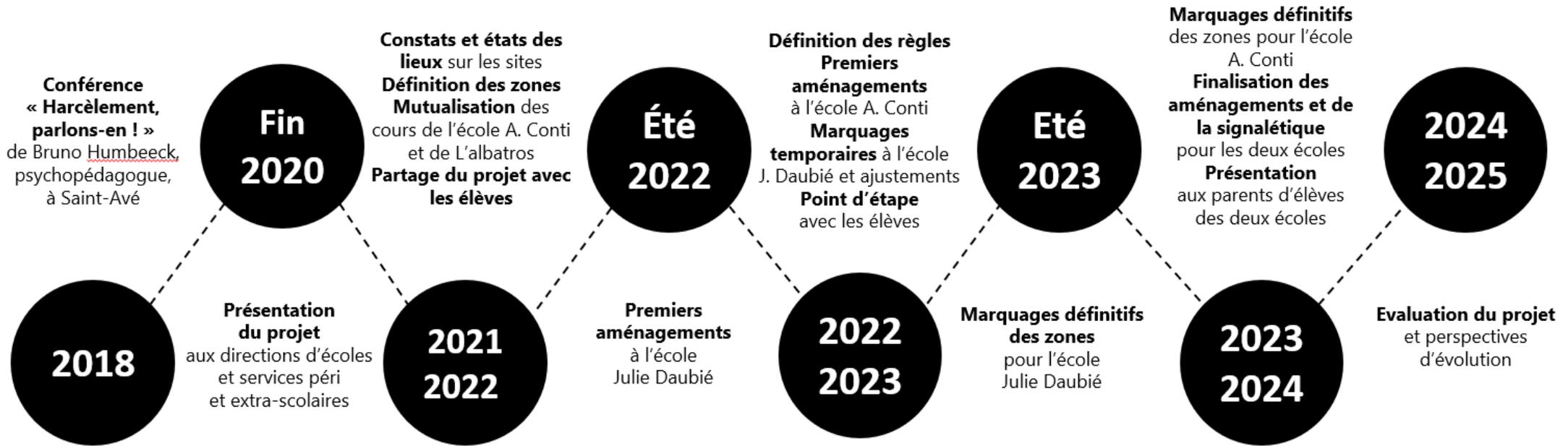
Un des objectifs du projet de cour régulée est notamment de développer certaines compétences psychosociales des enfants (avoir conscience de soi et des autres, développer sa créativité, réguler ses relations, apprendre le vivre ensemble...). Ces compétences ainsi développées permettent un meilleur apprentissage et favorisent un climat apaisé.

Le projet à Saint-Avé

Il s'agit de mettre en place ce projet à la fois dans les cours des écoles élémentaires et dans les espaces périscolaires et extrascolaires afin que les enfants retrouvent des règles identiques.

Le projet rassemble tous les représentants de la communauté éducative (enseignants et animateurs, élus et responsables de la Ville, élèves et parents d'élèves).

Les grandes étapes du projet



Contact : Service communication : 02 97 60 60 94 – communication@saint-ave.fr – saint-ave.bzh